

prononcé à Moncton le 23 novembre 1968, alors qu'il traitait de cette question et, selon l'expression courante, il n'y allait pas avec le dos de la cuiller au sujet des griefs soulevés par l'honorable député. Il disait, entre autres:

Nous ne pouvons permettre aux hommes d'affaires d'acheter ou de vendre des athlètes comme s'il s'agissait de propriétés. Les joueurs ne sont pas des biens meubles.

Il va de soi que le ministre dénonce la question que signalait le député, en la qualifiant de marché des esclaves. Il a non seulement voulu faire des déclarations publiques à

ce sujet,—pour indiquer sa volonté ferme de corriger cette situation—mais il a aussi créé un «task force» ou comité d'étude qui doit, dès janvier ou février, faire rapport des conclusions de ses études relativement au grave problème que vient de soulever le député.

Nous souhaitons qu'à la suite des conclusions du rapport de ce comité, il nous sera possible d'adopter une mesure législative visant à corriger cette situation.

[Traduction]

La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 10h.20 du soir.

---